

Des paniques morales spontanées ? Le cas de la “rumeur d’Orléans”

Jean-Michel Chaumont *

Analysée par Edgar Morin et son équipe dans l’ouvrage du même nom, la célèbre rumeur d’Orléans (1969) est donnée par Goode et Ben-Yehuda (2009) pour l’exemple par excellence d’une panique morale spontanée. A partir de sources négligées par Morin, nous montrons qu’il a omis de prendre en considération l’impact potentiel probable de campagnes de lutte contre la traite des femmes menées depuis des décennies par quantité d’associations tant au niveau national qu’international. Nous en concluons que si cet exemple unique (chez Goode et Ben-Yehuda) de panique morale vraiment spontanée doit plutôt être appréhendé comme le résultat involontaire d’une croisade morale, il y a lieu de penser qu’aucune panique morale ne peut survenir sans qu’une croisade morale ne la précède. Nous plaidons donc pour inclure les *moral panics studies* dans l’ensemble plus large des recherches consacrées aux croisades morales. *De facto*, c’est ce que font déjà les nombreux analystes de paniques morales qui prennent pour objet privilégié les discours alarmistes des entrepreneurs de morale plutôt que les réactions supposément paniquées de segments significatifs des populations auxquelles ils s’adressent. Il s’agirait en somme d’aligner les objectifs déclarés sur les pratiques effectives.

I. Introduction

Substantiellement actualisée pour l’édition refondue de 2009, la somme de Goode et Ben Yehuda *Moral Panics. The Social Construction of Deviance* contient incontestablement le répertoire le plus complet disponible de tout ce qui ressemble de près ou de loin à des paniques morales. Les auteurs y distinguent trois types de paniques morales selon qu’elles sont déclenchées par des élites, par des groupes d’intérêts ou enfin qu’elles émergent spontanément d’angoisses populaires. Pour illustrer ce dernier type, le *grassroot model*, l’exemple qu’ils mentionnent le plus fréquemment est celui de la rumeur d’Orléans dans l’interprétation qu’en a donnée Edgar Morin dans le livre du même nom. Ce fut, écrivent-ils, une panique

* UCL, Chaire Hoover.

directement issue des angoisses d'une partie de la population d'Orléans en 1969 : «It arose more or less spontaneously and remained an entirely word-of-mouth, grassroots phenomenon (Goode/Ben Yehuda, 2009 :56)».

Nous voudrions ici contester qu'on puisse attribuer à la rumeur d'Orléans un caractère aussi spontané que ne le font Goode et Ben Yehuda à la suite de Morin. En conséquence de quoi, nous voudrions ensuite suggérer que si même dans ce cas jugé paradigmatique, la panique ne peut être rendue intelligible indépendamment de campagnes d'opinion menées par des élites ou des groupes d'intérêt, on ne peut admettre que l'existence du *grassroot model* soit établie, ni surtout que des paniques morales soient envisageables indépendamment de croisades morales. Or c'est précisément la conclusion de Goode et Ben Yehuda : tandis qu'ils reconnaissent que leurs autres exemples de paniques spontanées «furent à la fois des paniques morales et des croisades morales» (2009 :125), ils insistent sur le fait que «comme nous l'avons vu, la rumeur de 1969 à Orléans (France) sur la "traite des blanches" représente un cas de panique morale qui éclata sans devenir une croisade morale» (2009 :125). De fait, elle ne devint pas une croisade morale mais nous nous efforcerons de suggérer qu'elle fut néanmoins probablement le résultat involontaire d'une croisade morale ou, tout au moins, qu'on ne peut en rendre compte sans référence à la croisade morale qui se menait par ailleurs de manière discontinue depuis des décennies. Tirant les conséquences théoriques d'un éventuel abandon du "modèle spontané", nous plaiderons donc en finale pour que les *moral panics studies* deviennent une subdivision des *moral crusades studies* plutôt qu'un champ autonome de recherches.

Dans l'immédiat, nous montrerons tout d'abord que la rumeur d'Orléans n'a pas eu ce caractère spontané et irrationnel que, suivant Morin, Goode et Ben Yehuda lui attribuent. Nous montrerons que l'explication selon laquelle la rumeur s'enracinerait dans une sorte d'inconscient collectif populaire, féminin et catholique, est sujette à de sérieuses réserves et que des hypothèses plus économiques sont plausibles. Cette lecture critique de l'interprétation proposée par Edgard Morin s'articulera sur deux axes : l'insuffisante critique des faits et l'absence d'information historique d'une part, les interprétations discutables de la crédulité des habitantes d'Orléans d'autre part. Nous nous attacherons particulièrement au premier point qui, à notre connaissance, n'a pas encore été relevé dans la littérature.

II. L'insuffisante critique historique

On se souvient de ce dont il était question :

En mai 1969 naît, se répand et se déploie à Orléans, le bruit qu'un, puis deux, puis six magasins d'habillement féminin du centre de la ville organisent la traite des Blanches. Les jeunes filles sont droguées par piqûre dans les salons d'essayage, puis déposées dans les caves, d'où elles sont évacuées de nuit vers des lieux de prostitution exo-

tique. Les magasins incriminés sont tenus par des commerçants juifs (Morin, 1970 :17).

Un mois plus tard, Morin et son équipe, financés par le Fonds social juif unifié, débarquent à Orléans forts des «principes d'une sociologie du temps présent» publiés à la fin de l'ouvrage et se livrent pendant trois journées à leur terrain. Le résultat de leurs analyses, dont Morin rédige seul la synthèse, est publié l'année même aux éditions du Seuil. Les "journaux d'enquête" de Morin, Paillard, Burguière, de Lusignan et Vérone sont publiés à la suite de la synthèse ainsi que quelques documents contemporains sur l'affaire. Nous citons la réédition de 1970 dans laquelle ont été rajoutées une préface et une courte étude supplémentaire rédigée par Claude Fischler sur une rumeur semblable observée à Amiens l'année suivante.

A. Les cabines d'essayage ou la prétendue modernisation des méthodes de la traite des blanches

Le premier chapitre de l'ouvrage s'intitule "Histoire d'une rumeur". Morin indique à juste titre que «ni le thème salon d'essayage-traite des Blanches, ni la mise en cause de commerçants juifs ne sont originaires d'Orléans» (Morin, 1970 :17). En ce qui concerne le salon d'essayage piégé, il en repère le motif dans «les basses-eaux de la culture de masse, d'une part dans l'univers de la fiction à bon marché, d'autre part dans le journalisme à sensation» (Morin, 1970 :17) et il écrit quelques lignes plus avant :

Dans la seconde catégorie, il semble qu'il y ait à la source des informations de presse sur une ou plusieurs affaires de trafiquants démasqués, qui auraient fourni comme le ou les modèles de scénarios imaginaires, dont celui d'Orléans. Nous n'avons pas eu le loisir d'effectuer une enquête rétrospective dans ce sens, mais comme nous discutons de notre recherche, au moment où nous corrigeons ce manuscrit, avec notre amie Annette Roger, celle-ci évoqua un souvenir. Incarcérée à la prison des femmes de Marseille en 1959 pour soutien au F.L.N. algérien, elle y avait connu une détenue, condamnée pour complicité dans une affaire de traite des blanches. Une jeune fille avait été droguée pendant qu'elle essayait un corset dans la boutique de deux vieilles commerçantes de la rue Saint Ferréol. Son fiancé, qui s'impatientait au-dehors, était entré, et, devant le trouble des commerçantes, avait vérifié l'arrière-boutique où il avait trouvé la jeune fille sans connaissance. Le milieu des trafiquants marseillais utilisait la boutique des corsetières, quand, pressé par la demande, il ne réussissait pas à recruter par les moyens de séduction normaux la totalité du contingent de femmes à exporter¹. L'affaire dut faire

¹ Dans un ouvrage publié dès 1959 le juge d'instruction marseillais M. Sacotte montrait l'in vraisemblance de cette supposition : «Comment penser en effet que des proxénètes professionnels aillent enlever de force une fille qui risque de leur opposer une résistance farouche et dont la disparition va provoquer la mise en action de moyens policiers puissants, alors qu'il y a des milliers de filles et de femmes qui sont toutes prêtes à céder aux belles promesses qui leur sont faites. Lorsqu'on procède à des perquisitions dans des maisons de débauche, on trouve toujours des quantités de lettres de femmes de-

quelque bruit en 1958. Serait-ce là l'événement originaire de toute une prolifération mythologico-informative ? (Morin, 1970 :18).

A ce point, la question sera laissée sans réponse mais, nous le verrons de suite, plus avant dans l'ouvrage le fait sera tenu pour acquis et il en tirera des conclusions significatives sur une prétendue "modernisation" des méthodes des trafiquants d'êtres humains.

Plusieurs passages méritent un commentaire. Tout d'abord l'aveu candide de l'absence d'une "enquête rétrospective" pour vérifier l'authenticité des "informations" de presse. L'aveu est surprenant car il s'agit, semble-t-il, d'un élément particulièrement important quand on étudie une "rumeur", c'est-à-dire un phénomène où le recours au fameux "il n'y a pas de fumée sans feu" est si déterminant. En l'occurrence, y a-t-il eu un feu ? Si oui, lequel ? Si non, d'où vient cette représentation ? La question est éludée alors que dix ans à peine se sont écoulés depuis le "fait" présumé et qu'un coup de téléphone à la rédaction d'un journal marseillais aurait probablement suffi pour obtenir une réponse.

En outre, il confesse que son manuscrit était déjà quasiment rédigé lorsqu'une conversation avec une amie, qui le tenait elle-même d'une tierce personne codétenue à la prison de Marseille, lui a appris qu'un fait similaire se serait déroulé en 1958. Autrement dit, c'est du bouche à oreille pur : Morin se l'est vu confier par une amie qui l'avait elle-même entendu dire d'une détenue dont on ignore la source... C'est sur la base de ce seul témoignage indirect et nullement critiqué (au sens de la critique historique la plus classique) qu'il va progressivement tenir le fait pour acquis.

Car la posture est quelque peu contradictoire : d'une part, il semble considérer qu'il s'agit d'un point négligeable (sinon on peut supposer qu'il aurait cherché à le vérifier indépendamment de cette conversation fortuite et fort tardive avec son amie) mais, d'autre part, il va néanmoins intégrer ce "fait" dans son analyse et en faire le ressort d'une avancée interprétative significative. Il va en effet conclure de là à une modernisation importante de la traite des blanches :

Le thème de la traite des Blanches, sous sa forme traditionnelle, demeurerait circonscrit dans les "mauvais quartiers", dans les "bars louches", et, pour les petites villes, se fixait sur tel ou tel cabaretier. Mais s'il est vrai que les trafiquants, se mettant à l'heure de la civilisation moderne, utilisent désormais l'appât des vitrines "dans le vent" et les techniques de la piquûre ou du bonbon drogué, si, de plus, ils installent leurs pièges en plein jour et dans les artères les plus fréquentées, alors le danger, jusqu'alors périphérique et circonscrit devient omniprésent. Situé au cœur même de la ville, il peut devenir du

mandant à être employées dans l'établissement. Il est même très difficile parfois pour elles d'obtenir cette admission, les places vacantes étant rares et les tenanciers n'acceptant, surtout si leur maison est clandestine, que des postulantes au sujet desquelles ils sont assurés de n'avoir aucune difficulté avec la police et la justice. On conçoit mal, dans ces conditions, qu'ils acceptent qu'un souteneur place chez eux une fille enlevée de force et qui serait, pour la bonne marche de leurs affaires, un danger permanent» (SACOTTE M., 1959, p.119).

même coup une obsession fondamentalement et continûment féminine. Le risque est statistiquement négligeable. Mais il est devenu psychiquement partout possible. On comprend donc que la formidable puissance fantasmatique-érotique investie dans le thème de la traite des blanches puisse s'engouffrer et se répandre, au moindre stimulus inquiétant, dans la vie quotidienne (Morin, 1970 :40).

Autrement dit, vingt pages après l'avoir rapporté sous forme hypothétique, toute trace de prudence vis à vis de l'authenticité du "fait" originel a disparu et une généralisation est opérée. Alors qu'au début du livre le rôle du "fait" dans l'origine de la rumeur est seulement posé à titre d'hypothèse, ici ne demeure que la précaution oratoire «s'il est vrai que les trafiquants», vite oubliée dans la phrase suivante où il est affirmé qu'en raison de la modernisation des techniques des trafiquants, «on comprend» que le risque soit désormais «psychiquement» omniprésent à l'esprit des gens et que le «thème» de la traite s'insinue donc dans la réalité commune.

Vingt pages plus tard, un deuxième pas supplémentaire est franchi. Non seulement le "fait" est déclaré réel mais une hypothèse relative à sa genèse est proposée avant une ultime récapitulation qui clôt la partie du livre consacrée au mythe "polymorphe" :

Un événement réel, en 1958 (mais qui nous dit qu'il n'a pas pris sa source dans la lecture d'un roman criminel ?) a sans doute permis la restructuration totale de l'ancienne thématique de la traite des Blanches. La nouvelle structuration mythologique, qui modernise l'archétype en le modifiant, va transformer un fantasme érotique en un mythe concernant intimement les problèmes de la jeunesse féminine et liant étroitement tous ces problèmes les uns aux autres. Dès le départ, la modernisation d'un mythe érotique n'est autre que l'acte constitutif d'un mythe moderne érotisé. Moderne non seulement par son décor, qui est le décor de la vie quotidienne d'aujourd'hui, moderne parce qu'il implique le problème moderne de l'émancipation de la jeune fille, lequel contient en lui, d'une part, celui de l'émancipation de la femme, d'autre part, celui de l'émancipation de la jeunesse, moderne parce que se situant au cœur de la ville moderne, il affecte de par là-même tous les problèmes vécus dans le nouveau milieu urbain et tous les problèmes posés par la transformation des villes de province (Morin, 1970 :64).

Morin, de ce qui aurait pu être caractérisé comme un "ragot", si cet épisode n'avait été rapporté par une amie ancienne militante du FLN, fait insensiblement un «événement réel» séminal. A lui tout seul, il illustre donc parfaitement le mécanisme de propagation d'une rumeur... En outre, pour conclure à la modernisation de «l'ancienne thématique de la traite des blanches», il faudrait connaître sa "version traditionnelle". Qu'est-ce qui lui permet de soutenir que jadis le danger était circonscrit à la périphérie et que sa modernisation soulève notamment les problèmes de l'émancipation de la femme et de la transformation des villes de province ? Dans *Les filles de noce*, Corbin interprétait les campagnes de dénonciation de la traite des Blanches au tournant du siècle passé comme exprimant précisé-

ment les angoisses diffuses face à l'émancipation des femmes et la volonté de contrôler leur mobilité grandissante (Corbin, 1978 :436). Il est tout à fait erroné d'affirmer que dans sa version "traditionnelle", le "thème" de la traite ne concernait que la périphérie : s'il a suscité tant d'émoi, c'est justement parce que les instigateurs des campagnes de dénonciation martelaient le fait que toutes les jeunes filles honnêtes (et pas seulement les filles déjà perdues pour la morale) étaient susceptibles d'être enlevées sitôt qu'elles n'étaient plus sous la garde protectrice de leur père, de leur mari.

De même, le procédé des «trafiquants», que Morin voit comme une innovation majeure, faisait depuis longtemps partie de l'arsenal des moyens supposément utilisés par les trafiquants dans la propagande des associations militantes. Comme le remarque Jazbinsek :

De façon étonnante, Morin ne s'enquiert pas davantage de la tradition littéraire consacrée à la traite des blanches, malgré le fait que la rumeur d'Orléans semble être pour l'essentiel un remake de la mythologie d'avant guerre où les mêmes thèmes apparaissaient (les souterrains secrets, les policiers corrompus, les bonbons drogués, "Le chemin de Buenos Aires"). Même le truc de la cabine d'essayage n'est nullement nouveau, il apparaît par exemple dans le film du Comité national allemand [de lutte contre la traite] en 1927 (Jazbinsek, 2002 :72 n.91).

Notons enfin que déjà alors c'était bien d'un mythe (et non d'un "thème" ou d'une "thématique") qu'il s'agissait : sauf rarissimes exceptions, les jeunes filles de bonne famille ne risquaient évidemment rien. Il n'en allait pas autrement en 1969 ou en 1958 que dans les décennies antérieures. Claude Fischler, auteur d'une courte note consacrée à une rumeur identique qui, en février 1970, s'était manifestée à Amiens, était nettement plus lucide sur ce point :

A la base de la rumeur, il y a le thème de la boutique piégée : à la base de ce thème, il y a le mythe global de la traite des Blanches. Mythe, en effet, si l'on en croit les policiers, avocats, magistrats qualifiés : la traite comme soudaine déchéance par le rapt et la violence, comme passage instantané de l'honorabilité à l'asservissement, n'existe pas (Fischler, *in* Morin, 1970 :232).

Dans la suite directe de cette analyse, le même Claude Fischler relevait également que le mythe ne connaissait pas de frontière de classes ; aucune couche sociale, ni aucun média ne résistait à sa propagation :

Or les mass media (et pas seulement les basses-eaux de la culture de masse) se font sans cesse les porteurs de ce mythe : innombrables sont les articles de presse, les enquêtes et reportages, les récits plus ou moins romancés ou les films qui affirment que chaque année surviennent des milliers de disparitions féminines. Il s'agit bien là d'un mythe au sens fort du terme, reçu et rapporté comme véritable et baignant (à la différence du thème spécifique du magasin piégé) la quasi-totalité de la population, pratiquement sans distinction de classe, d'âge, de sexe (Fischler, *in* Morin, 1970 :232).

Comment ne pas être sceptique alors quand la synthèse de Morin évoque le «combat décisif entre le bouche à oreille et l'article de journal, entre le mythe et les démentis» (Morin, 1970 :32) ? C'est que, contrairement à ce qu'il se figure, il n'y a pas en l'occurrence d'un côté la presse à sensation et le bouche à oreille populaire contre la presse sérieuse et les jugements bien informés des élites : ces dernières n'accréditent pas moins sans la moindre vérification les faits les plus invraisemblables.

Il y a tout lieu dès lors de s'interroger : était-il vraiment nécessaire de postuler l'existence d'un "inconscient" collectif stratifié en fonds et bas-fonds et surtout limité à "une partie du corps social" pour saisir le terreau de la rumeur ? Ne faudrait-il pas se demander plutôt si des "informations" du même acabit n'ont pas été en effet largement validées et propagées par des membres de ladite "élite" ?

Or la réponse est à l'évidence positive. Jazbinsek faisait remarquer que la "technique" de la cabine d'essayage avait été mise en scène dès 1927 dans un film de propagande réalisé par l'association allemande de lutte contre la traite. En France même et beaucoup plus tardivement, à l'Assemblée Générale de l'Union Française contre le Trafic des femmes du 3 mai 1957, le vice-président Mignot rapportait comme une victoire de leur travail de sensibilisation les propos d'un député qui avait

[...] déclaré, en mars 1956, que cent mille françaises ont été enlevées, en 10 ans, pour la traite des blanches. Ainsi, dans notre belle civilisation d'aviation à réaction, de chirurgie cardiaque, de produits synthétiques, d'énergie nucléaire, une collégienne n'est pas plus en sûreté, en plein jour, dans les rue d'une grande ville française qu'une jeune négresse ne l'était sur une place déserte d'Afrique équatoriale au XVI^{ème} siècle, à l'époque des pirates négriers (Mignot, 1957).

Quatre années plus tard, à l'A.G. du 27 octobre 1961, Marcelle Legrand-Falco prononçait le rapport moral et "rapportait" elle aussi que

D'après un journal allemand du 22 juin 1960, dix jeunes filles auraient été droguées et enlevées en direction de Gênes et de l'Afrique du Sud. Une lettre fut envoyée officieusement au Procureur de Toulon pour s'informer et demander des précisions. Il citait le nom de M. Bernard, inspecteur de la brigade des mineurs de Nice, donnait le chiffre de 400 souteneurs pour la région de Nice et le nom de la première femme disparue : Denise Beaudoin, 17 ans, ainsi que la méthode pratiquée par la gérante d'un magasin de sous-vêtements qui anesthésiait les jeunes filles par une émanation de produits chimiques dans la cabine d'essayage (Legrand-Falco, 1961).

Voilà, la "composante" juive en moins, nous y reviendrons de suite, exactement le contenu de la rumeur d'Orléans. Elle n'est donc pas un phantasme aberrant de l'inconscient débridé du bas peuple mais se trouve prise très au sérieux par les personnes censées être les mieux informées sur la situation. Notons que ces personnes dévouées corps et âme au combat contre la traite, c'est-à-dire concrètement surtout à des "campagnes de sensibilisation" à visée préventive, ne pouvaient pas ne pas savoir que des

démentis catégoriques et bien étayés de ce type d' "information" existaient et étaient aisément accessibles. Ainsi par exemple, Marcel Sacotte publiait en 1959 un *Où en est la prostitution ?* particulièrement éclairant dont de plus longs extraits encore mériteraient d'être cités :

Des articles de presse et des livres, certains particulièrement sérieux, ont fait état de cas de jeunes filles de conduite irréprochable, littéralement enlevées sur la voie publique et que l'on a livrées ou tenté de livrer à la prostitution, en les envoyant de force dans des maisons. On a cité également des chiffres impressionnants de disparitions de jeunes filles. L'opinion publique s'est inquiétée à juste titre du danger ainsi signalé. Il va sans dire que la justice et la police se sont particulièrement attachées à déceler et réprimer tous faits de ce genre. Or, parmi les innombrables enquêtes faites, en France, par la police aucune n'a permis d'établir qu'une jeune fille, sans attache avec les milieux de la prostitution, ou sans fréquentations appartenant à ces milieux, ait été enlevée de vive force et envoyée en maison de débauche [...]. De temps à autre, la rumeur publique se fait l'écho d'enlèvements de jeunes filles plus ou moins mystérieux. Il est facile le plus souvent d'établir qu'il s'agit de bruit sans consistance ou que des faits réels ont été singulièrement déformés (Sacotte, 1959 :117-119).

Dans ces conditions, il y a lieu de penser que l'ignorance des militants était délibérée : ils voulaient croire à l'existence d'enlèvements mystérieux et massifs et n'étaient pas loin de dénoncer dans les démentis existants une coupable désinformation de la part d'autorités soupçonnées d'être secrètement bienveillantes envers les tenanciers. Ainsi, prenant le contre-pied complet de Sacotte, M. Legrand-Falco prétendait-elle publiquement cette même année 1959 que,

[...] de tous côtés on signale des réouvertures de maisons clandestines avec l'assentiment des pouvoirs publics. Aussi les disparitions et les enlèvements de femmes et de jeunes filles se multiplient-ils, soit sur la voie publique, soit dans les lieux publics et cela en raison de la profonde ignorance de la population, ignorance que l'on constate chaque fois que sont abordées les questions touchant à la prostitution. Cette ignorance, ce scepticisme, l'impunité dont jouissent les trafiquants, le silence établi par les autorités, tout cela se solde par des milliers de disparitions par an. Pour 1954, la police, qui n'a certainement pas tendance à grossir les chiffres, a annoncé que quinze mille femmes avaient disparu de France au cours de l'année (Legrand-Falco, 1959 :823).

C'est pourquoi notamment des tracts destinés à apprendre aux victimes potentielles comment se défendre en cas de «rafles en vue de la prostitution concentrationnaire» étaient distribués dans le grand public (Anonyme, 1955).

Si des organisations ont été créées, au niveau national comme international, aux seules fins «d'informer» dans de tels termes la population des dangers qui la guettent, peut-être la rumeur n'est-elle pas une création aussi «spontanée» des «basses eaux de la culture de masse» (Morin,

1970 :17) qu'on pourrait le croire. Parler du «surgissement spontané et désordonné d'un nouveau mythe, à partir des bas-fonds d'un inconscient collectif» (Morin, 1970 :22), c'est faire peu de cas des campagnes bien intentionnées des militants anti-traite, organisés et mobilisés depuis des décennies dans un combat contre la régulation de la prostitution². Bernard Paillard n'avait pas été insensible à l'impact possible de cette propagande sur les rumeurs :

Ici, j'ouvre une parenthèse sur une rumeur qui avait couru à Laval. C'était à l'époque de la tournée nationale d'une militante anti-traite des blanches connue (elle avait écrit plusieurs livres sur la question), et de mairie en mairie, elle allait dénonçant le mal invisible, les carences des pouvoirs publics, et mettait en garde les parents. C'était les premiers temps où les jeunes filles se libéraient de la tutelle parentale. (Elles commençaient, en province, à sortir le soir, à voyager seules ou à aller dans une grande ville voisine pour poursuivre les études ou trouver du travail.) Cette brave personne montrant le danger qui guettait ces petites, mettait parents et éducateurs devant leur responsabilité. Peu avant ou après le passage de cette femme à Laval une histoire de traite des femmes éclata dans la ville, ce qui retarda d'autant l'émancipation féminine. Ici le mécanisme de déclenchement est simple (la sensibilisation par la campagne nationale), mais le développement rapide du mythe n'en est pas pour autant expliqué (Paillard *in* Morin, 1970 :144).

Sans doute, mais de fait «le mécanisme de déclenchement» est-il fort simple et plausible et on se demande pourquoi l'hypothèse n'a même pas été reprise dans la synthèse.

B. Des faits tenus pour des délires : la "traite" juive

Peut-être nous rétorquera-t-on que si Morin a négligé de s'informer sur la réalité de la "traite" et de ses modalités modernes, il n'en reste pas moins que la dimension antisémite, l'imputation du phénomène aux seuls commerçants juifs, ne peut relever que d'une création irrationnelle (comme c'était déjà le cas pour les mythes antisémites médiévaux, que Morin considère comme matrice originale) de l'inconscient collectif (catholique). Car enfin, l'association de juifs (et, plus encore si possible, des juifs) à la traite est complètement aberrante et ne peut s'expliquer que par la théorie bien connue du bouc émissaire. N'est-il pas en effet totalement «délirant d'attribuer la traite des Blanches à des juifs»? (Morin, 1970 :73) :

La traite des Blanches est une activité de la pègre, de mauvais garçons, proxénètes, racketteurs, gangsters, où l'on remarque notam-

² Durant l'entre-deux-guerres, le terme de "propagande" n'était pas encore péjorativement connoté et dans le dossier R 686 intitulé *Propaganda regarding trafficking in women and children* de la SDN à Genève, on peut lire notamment dans la lettre du 9 janvier 1925 de Adèle Thurler (Association Catholique Internationale des Œuvres de protection de la jeune fille) que son association va prochainement étudier ce qu'il convient de faire «pour lutter préventivement contre la traite et instruire les milieux populaires de ce qu'est la traite et comment elle tend ses pièges», c'est-à-dire exactement ce que prétendait faire le tract précité.

ment des Marseillais, des Corses, des Nord-Africains ou des “mè-tèques”, mais où, en France, le thème du juif n’apparaît guère (Morin, 1970 :39).

Une note de bas de page fait cependant état de ce qu’il «[...] n’en est pas de même, semblait-il, en Pologne par exemple, voire dans d’autres pays, où la tradition semble attribuer aux juifs une part importante dans le trafic des femmes (Morin, 1970 :39n)».

Pas plus qu’il ne s’est soucié de vérifier l’authenticité du fait divers rapporté par son amie, il ne manifestera dans la suite de son ouvrage de curiosité pour cette étrange “tradition”. Nous allons voir que c’eût été pourtant bien utile car on pouvait y trouver des précédents plus directs et récents de cette composante de la rumeur que le motif médiéval des juifs sacrifiant des enfants chrétiens (Morin, 1970 :51).

En effet, contrairement à ce qui est affirmé, l’association des juifs à la traite des blanches dans des visées antisémites n’était nullement inédite, ni en France, ni ailleurs (pour la France, voir Corbin, 1978 et Solé, 1993 ; pour l’Allemagne, voir Bristow, 1982 ; pour la Pologne, voir Stauter-Halsted, 2007, 2009 et Uzarczyk, 2009). Nous y reviendrons en conclusion.

Dans l’immédiat nous voulons surtout insister sur le fait que non seulement l’association n’était pas inédite, mais qu’elle était, quoique pudiquement, admise par tous les “experts” de la question, gentils et juifs confondus, durant l’entre-deux guerres. Ainsi, dès la première session de la Commission consultative pour la traite des femmes et des enfants de la Société des Nations en 1922, le marquis de Calboli, président de séance, posa délicatement la question au représentant de l’association juive pour la protection de la jeune fille, Mr. Cohen : «Il résulte d’enquêtes faites dans différents pays que l’élément israélite domine dans les maisons de débauche. Comment cela s’explique-t-il ?» (Calboli, 1922 :10). Dans sa réponse, Cohen ne dément nullement le fait et cherche seulement à l’expliquer :

La prédominance de l’élément juif dans les maisons de débauche s’expliquait par les mauvaises conditions dont souffraient particulièrement en Europe orientale et centrale les populations israélites. De nombreuses jeunes filles fuyaient leur résidence, séduites par des propositions alléchantes. Cependant, ces dernières années, la situation s’est améliorée. En Argentine, par exemple, grâce à la collaboration de l’organisation juive avec le Comité national, les meilleurs résultats ont été obtenus, notamment aux points de vue législatif et administratif (Cohen, 1922 :10).

Ce n’est nullement un hasard si Cohen mentionne l’exemple de l’Argentine. C’est que Buenos Aires était une des destinations les plus fréquentes depuis 1870 pour les proxénètes juifs et leurs “protégées”, des juives elles aussi dans leur immense majorité. Nous ne rappellerons pas ici cette histoire bien connue des historiens, du moins du point de vue des associations juives de lutte contre la traite (Van Onselen, 2000 ; Bristow, 1983 ; Gartner, 1982 ; Mirelman, 1984). Qu’il suffise de mentionner que

dans les années 1920, l'association des proxénètes juifs (la célèbre société Zwi Migdal, forte de 400 membres) contrôlait, d'après les sources policières, 1000 bordels et environ 3000 prostituées à Buenos Aires (Bristow, 1983 :139)³. Ce que l'antisémitisme a rajouté à l'histoire, c'est le rapt par des proxénètes juifs d'innocentes chrétiennes alors que, comme dans toute l'histoire de la "traite", il s'agissait de femmes, juives en majorité quand les souteneurs étaient juifs, qui étaient consentantes au sens minimal où elles n'étaient pas conduites contre leur gré dans des bordels étrangers (voir Chaumont, 2009). Mais le fait d'une "traite" juive ainsi définie est bel et bien avéré et, comme Corbin (1978 :428) et Solé (1993 :112) l'ont souligné tous les deux, la référence aux juifs dans la rumeur d'Orléans n'est donc nullement "délirante".

Concluons-en simplement qu'en donnant pour imagination pure ce qui fut une réalité incontestable et pour une réalité exemplaire ce qui relève de l'invention mythique, Morin n'était pas dans les meilleures conditions pour comprendre les raisons de croire des habitantes d'Orléans.

III. L'interprétation des contaminés

A. La rumeur pensée sur le modèle du virus

Puisqu'est ignoré le rôle potentiel d'acteurs bien organisés dans la genèse de la "rumeur", celle-ci sera présentée comme un processus *sui generis*. La métaphore biologique vient alors à point pour "modéliser" l'évolution de la rumeur :

En deux mois, une rumeur a accompli un cycle complet à Orléans. Issue des profondeurs du sous-sol inconscient, elle y est retournée. Proliférant sur un germe dont on peut déterminer la double origine mythologique et la même source fantasmagique, elle incube (10-20 mai), entre en virulence et en extension rapide (20-27 mai), se déchaîne en une prodigieuse métastase (29-31 mai), se disloque sous la contre-attaque (2-10 juin), régresse dans le fantasme et les mini-rumeurs, s'enfonce dans l'amnésie, laisse des résidus et des germes (Morin, 1970 :37).

La mobilisation de ce modèle pseudo-biologique qui conduit à aligner la propagation d'une rumeur sur celle d'un virus est une des constantes du genre ; dans son remarquable ouvrage sur la rumeur et les «rumoristes», Froissart montre bien ses failles (2002 :208). Mais, indépendamment des processus de développement, à quoi la crédulité des contaminés est elle alors attribuée ? Comment leurs "déficiences immunitaires" face à la rumeur est elle expliquée ? Qui a été le plus exposé ? Qui a manifesté une saine incrédulité ? Au vu de ce qui précède, on ne s'étonnera pas outre mesure que, de son propre aveu, Morin ne dispose d'aucune mesure de l'ampleur de la "contamination", ni de sa distribution dans la population

³ Notons qu'en 1954 encore, Odette Philippon, sans mentionner sa dimension juive, donnait l'exemple de la Zwi Migdal pour preuve que les trafiquants constituaient «un trust capitaliste bien organisé» (PHILIPPON O., 1954, p.65).

d'Orléans : «Répétons-le, nous n'avons pas la moindre idée du pourcentage d'incrédulité chez les personnes atteintes par la rumeur (Morin, 1970 :67)».

Qu'à cela ne tienne, oubliant qu'il ne se base dès lors que sur les impressions recueillies pendant trois jours de terrain, les thèses suivantes relatives aux "milieux conducteurs", aux "anticorps" et à "l'intelligentsia ambiguë" vont être développées.

B. Milieu conducteur : les «milieux spécifiquement féminins»

Le principal milieu conducteur apparaît avoir été «la jeunesse féminine» (Morin, 1970 :79), relayée par les «milieux spécifiquement féminins» (Morin, 1970 :79) : en général, plutôt les jeunes que les adultes et «les classes moyennes et populaires urbaines ainsi que les couches semi-rurales des environs plutôt que l'intelligentsia et la haute-bourgeoisie» (Morin, 1970 :80). La caractéristique commune des milieux conducteurs est la «sous-culture politique» (Morin, 1970 :81) que l'on retrouve aussi bien à la «périphérie sociologique» (jeunes, femmes, vieux) qu'à la périphérie géographique (banlieusards, milieux clos, «strates sociales arrosées de façon quasi exclusive par la culture de masse») : «autrement dit un peu partout» (Morin, 1970 :81).

Pour étayer ces jugements, il n'a pas été jugé nécessaire de conduire des entretiens avec des personnes qui ont cru à la rumeur (ou qui y croyaient encore). Aucun développement n'est consacré à leurs raisons d'y croire, à la manière dont elles se positionnent par rapport à leur propre crédulité un mois après que la rumeur se soit dégonflée. On le comprend en vertu du postulat selon lequel les raisons qu'elles ont d'y croire leur échappent complètement. Elles sont inconscientes et les agents propagateurs de la rumeur sont dans cette optique de pures marionnettes ; des marionnettes objectivement (potentiellement au moins) très dangereuses, puisque «on peut y voir aussi les symptômes psycho-sociaux d'un état confusionnel analogue par certains traits à ceux qui ont permis le développement des fascismes occidentaux modernes» (Morin, 1970 :82), mais des marionnettes quand même, gouvernées par un (bas fond) inconscient (féminin) collectif⁴.

On se demande cependant où était la compétence requise pour diagnostiquer et interpréter ces "fantasmes" inconscients. Sur quelles bases un sociologue masculin peut-il interpréter les fantasmes présumés des adolescentes d'Orléans ? Ne sont-ce pas plutôt les fantasmes des membres de son équipe, exprimés à des heures tardives de soirées bien arrosées⁵, qui nous sont livrés quand Morin écrit par exemple que :

⁴ D'où la méthode du «dragage sociologique» qui consiste à flâner dans les «bistrotts de jeunes, les salons de coiffure et autres lieux de rencontres» (MORIN E., 1970, p.12).

⁵ Les «banquets sociologiques» «où nous passâmes des gênes, intimidations, inhibitions réciproques des hors-d'œuvre aux jaillissements de vérité du dessert» (MORIN E., 1970, p.12).

La piqûre et le bonbon accomplissent, sur le plan du fantasme, une double et interdépendante mission. La première est de disculpation : déjà la séduction subornatrice avait pour effet fantasmatique d'innocenter celle qui pouvait se rêver prostituée malgré elle : elle n'était pas coupable, mais victime, et pouvait jouir en imagination aussi bien de la compassion morale que du plaisir physique. Le bonbon, qui abuse du goût naturel de l'adolescente pour les sucreries (lequel cache les délicieux mystères de l'oralité), et la piqûre, qui endort par surprise la femme honnête, assurent la disculpation totale (Morin, 1970 :43).

Nous laissons au lecteur curieux le plaisir de découvrir par lui-même la seconde mission («sur-érotisante») de la pique et du bonbon et demandons seulement sur quels fondements empiriques et théoriques ces lignes ont bien pu être écrites.

Si les adolescentes fantasment sur la prostitution, leurs mères vont trouver dans la rumeur une alliée pour contrôler leurs filles :

Quand la rumeur de mai 69 pénètre dans la société adulte, les mères de familles et une partie des enseignantes voient dans le trafic des salons d'essayage comme le prolongement funeste du yéyé, comme l'incarnation concrète des périls qu'il recèle. Ce péril, elles ne cessaient de le dénoncer comme dissipation, frivolité, érotisation prématurée et dangereuse, voire dégradation et immoralité. Elles tiennent désormais la preuve de sa nocivité. Plus largement, et du reste plus obscurément et profondément, elles sentent que le mythe ne fait pas qu'agiter les fantasmes de viol, rapt, prostitution ; il développe sous la forme monstrueuse de la drogue et de la prostitution ce qui est impliqué en germe dans l'émancipation de la femme : la licence sexuelle et la dissolution des mœurs (Morin, 1970 :59).

On notera l'insensible progression dans le sujet de l'énonciation : au départ, ce sont clairement les mères qui sont censées dénoncer l'immoralité de la culture de leurs filles mais ce qu'elles sentent «obscurément et profondément», le sociologue, lui, le sait : l'émancipation de la femme porte en elle la dissolution des mœurs⁶. Ce glissement subreptice indique une autre grande faille de l'argumentation : certes les mères peuvent être inquiètes pour leurs filles mais ne sont-ce pas plutôt, comme le suggérait la féministe Billington-Greig dès 1913, les pères (et les hommes en général) qui avaient toutes les raisons de craindre l'émancipation féminine ? Ici ce n'est même pas envisagé : les hommes sont rangés en bloc du côté des «anticorps» du virus et ce sont les mères qui deviennent tout à la fois les adversaires objectives de leurs filles et, avec elles cette fois, les vecteurs d'un antisémitisme proto-fasciste (Morin, 1970 :59).

⁶ Lorsque Corbin donne au mythe une fonction similaire à la fin du 19^{ème} siècle, il prend soin d'utiliser des guillemets pour évoquer la crainte de la "débauche" prétendument associée à l'émancipation féminine : «Le mythe, car la façon dont elle a été présentée ne correspond que très partiellement à la réalité, va assumer en partie l'anxiété suscitée par la prise de conscience d'une certaine libération sexuelle de la femme et du développement des conduites de "débauche"» (CORBIN A., 1978, p.426).

Pour l'interprétation de la composante juive, soit ce qui manque au mythe «pour trouver le souffle qui lui donnera une vie dévorante» (Morin, 1970 :48), l'explication proposée de la crédulité des Orléanaises est plus simple à résumer puisqu'il s'agit très classiquement d'une variante de la thèse du juif bouc émissaire, le «fixateur de l'angoisse et de la culpabilité dans le monde chrétien occidental» (Morin, 1970 :56).

C. Incrédules, anticorps, intelligentsia et défense de la civilisation

Reste à interpréter le cas de ceux qui sont préservés de la contamination.

Les incrédules tout d'abord qui vont «[...] pulvériser la rumeur en cancans, ragots, racontars, mais ne percevront pas qu'elle est portée et qu'elle porte un mythe puissant, comme ils n'en apercevront pas l'aspect antisémite (Morin, 1970 :68)».

C'est pourquoi leur seule existence sera insuffisante à «faire naître une force collective anti-mythe». Celle-là viendra d'une réaction en ordre dispersé mais comportant «un minimum d'unité» (Morin, 1970 :68). Cette fois nous quittons le monde de l'informe pour retrouver un monde structuré par des agents identifiables et organisés. Seulement ces acteurs ne sont pas des sociologues : eux-mêmes vont construire un autre mythe, celui d'un complot fasciste. Naïveté militante : une rumeur aussi malveillante ne peut que résulter de la malveillance d'individus déterminés. La rumeur va donc susciter une force de réaction efficace mais bornée, une «vigie militante, mais sans ce qui devrait être le rôle propre de l'intelligentsia : l'élucidation» (Morin, 1970 :87).

C'est que, apprendrons-nous plus tard,

L'intelligentsia (y compris les éducateurs) sont extrêmement ignorants des bas-fonds dont ils condamnent, exorcisent les jets de vapeur, mais sans en comprendre la nature et l'origine. Il y a véritablement obstruction des communications entre la classe éduquée et le sous-sol (Morin, 1970 :111).

Heureusement, une sociologie bien conçue permettrait à l'intelligentsia de trouver «les clés de la société dans laquelle elle vit» (Morin, 1970 :111) et donc de combattre lucidement le «sous-sol». Car il ne faut pas s'y tromper, on assiste à une dangereuse «extension des zones d'inculture et de non-civilisation» (Morin, 1970 :105) qui tient à «l'insuffisance radicale de la culture humaniste et de la culture de masse à comprendre le monde nouveau et à fournir des normes de vie» (Morin, 1970 :106). Comme le «sous-sol» ne trouve pas de normes, qu'il ne dispose pas d'une vision cohérente et totalisante de la société et du monde, il se met à angoisser et quand des catholiques angoissent, ce sont en finale les juifs qui trinquent.

IV. Conclusion : retour sur les paniques morales

En conclusion de son analyse, Morin se range aux côtés des défenseurs de la civilisation et met ses lecteurs en garde contre les forces dangereuses

qui sommeillent dans les bas fonds de l'inconscient populaire : il y détecte la bête immonde prompte à se réveiller (Morin, 1970 :109). Pourquoi pas ? Mais si la rumeur d'Orléans doit plutôt être considérée comme le produit dérivé et involontaire des campagnes de «sensibilisation» contre la traite, la mise en garde porte à faux. Si le tout venant s'alarme à la suite d'«informations» fantaisistes mais accréditées par les organisations et les personnes supposées savoir, sa réaction est somme toute assez compréhensible. L'explication devrait plutôt être recherchée du côté de ces «lanceurs d'alertes» (Chateauraynaud/Torny, 1999) d'un genre particulier que sont les entrepreneurs de morale et du contenu de leurs discours alarmistes.

Les entrepreneurs de morale, souvent de bonne foi, ne voient aucune contre-indication à dramatiser les situations qu'ils dénoncent. On ne saurait être trop prudent et pour sensibiliser efficacement, il faut grossir les traits. D'où la recommandation faite en 1937 par Legrand-Falco au distributeur du mélodramatique *Danseuses à Buenos Aires* qui souhaitait accompagner les projections d'une conférence :

Pour la présentation du film *Danseuses* ou de *La Traite*, le plus important est de prévenir le public que le sujet n'est pas un roman, comme je l'ai entendu dire à maintes reprises. Il faut faire savoir au public que les livrets de ces films ont été établis d'après des documents de la Société des Nations, qu'ils sont absolument véridiques et que même la réalité est encore plus lamentable que le scénario réalisé. C'est surtout cela qu'il importe de faire comprendre aux spectateurs qui ne conçoivent pas que de telles choses puissent être possibles (Legrand-Falco, 1937).

On le voit, elle conseillait de renchérir sur des fictions qui déjà diabolisaient considérablement le phénomène et ses protagonistes...

Mais à partir du moment où la spirale du renchérissement est enclenchée, elle devient difficilement contrôlable : les militants sont particulièrement mal placés pour dénoncer les exagérations (mal intentionnées) construites sur la base de leurs propres exagérations (bien intentionnées...). A Orléans, elle a pu susciter une rumeur qui fait aujourd'hui plutôt sourire même si elle a dû horrifier Marcelle Legrand-Falco qui était d'ascendance juive. Mais cela nous apprend seulement que les lanceurs d'alertes ne conservent pas la maîtrise de la réception et de l'usage des «informations» qu'ils propagent. On ne livre pas impunément des informations dramatisées : elles sont susceptibles d'être prises au sérieux, encore exagérées, récupérées au service d'autres intérêts que les causes pour lesquelles elles ont été proférées et, au besoin, inventées.

Trente ans avant la rumeur d'Orléans, en Allemagne, l'imputation de la traite aux juifs s'est réalisée dans un contexte infiniment plus conséquent. Se targuant de dire enfin toute la vérité (une vérité prétendument camouflée par les démocrates philosémites), les nazis les ont désignés comme les seuls coupables de l'enlèvement des milliers de jeunes femmes dénoncés par les associations respectables (Anonyme, 1931 :185). Hitler lui-même

fut sensible au spectacle de la prostitution juive à Vienne⁷ (Hitler, 1925 :55 et ss.) et le “Mädchenhandel” perpétré par les juifs est devenu un argument supplémentaire pour alimenter leur détestation. Personne ne peut mesurer le concours de ce motif précis de la propagande antisémite au déroulement des événements. On peut supposer qu’au mieux elle contribua à aliéner des sympathies, au pire à augmenter la haine des juifs dans la population allemande.

Faisant suite à l’assassinat d’un diplomate allemand à Paris par Herschel Grynszpan, l’infamant pogrom de la “Nuit de Cristal” en novembre 1938 pourrait être analysé comme une panique morale. Les 5 critères de Goode et Ben Yehuda s’y retrouvent : une réaction exagérée (disproportion), sans opposition notable (consensus), un groupe désigné comme *folk devil* (hostilité), un sujet de préoccupation majeur et une relative volatilité. Les autorités allemandes ont même prétendu qu’il s’agissait d’une réaction spontanée de la population. Si certains ont pu en être dupes à l’époque, aujourd’hui le doute n’est plus permis : alimenté par des campagnes de propagande haineuses, le pogrom fut orchestré par les organisations du parti. Ce fut un cas extrême mais il suggère une règle générale : si de nombreuses croisades morales ne donnent lieu à aucune panique morale, en revanche on n’observe pas de paniques morales qui n’aient été précédées ou accompagnées de croisades morales (“morales” dans l’esprit de ses concepteurs s’entend) activement menées à des échelles plus ou moins larges. L’exemple de la rumeur d’Orléans, nous l’avons vu, ne dément nullement cette règle.

On comprend dès lors la dérive relevée par Anne-Laure Wibrin dans son analyse des paniques morales liées à l’apparition de nouveaux médias. Son observation pourrait être généralisée à la plus grande partie des *moral panics studies* : *de facto*, les analystes s’attachent presque exclusivement aux discours paniquants et à leurs conséquences politiques plutôt qu’aux réactions paniquées. Ils ont raison : c’est en effet ce qu’il convient de mettre en exergue et de retenir. Une interprétation de la “Nuit de Cristal” qui ferait l’impasse sur l’implication des autorités serait non seulement lacunaire mais tout à fait fourvoyante : elle passerait à côté de l’essentiel. Dès lors, la nécessité théorique d’«élargir le focus» soulignée par Critcher (2009) se renforce : les moments de panique doivent être inscrits dans le contexte plus large des campagnes de moralisation et il devient en particulier crucial d’examiner en amont comment, sans le vouloir, les entrepreneurs de morale y contribuent par leurs discours alarmistes. Les *moral panics studies* ne constituent pas un champ autonome de la recherche, tout au plus un domaine spécifique. Si elle était consciemment menée en tant que subdivision de la recherche sur les croisades morales, l’étude des paniques morales permettrait de rapprocher les pratiques effectives des cher-

⁷ Brigitte Hamann signale que Hitler a probablement été exposé aussi à la propagande des militants lors de la Conférence internationale annuelle contre la traite des Blanches qui se tint à Vienne en octobre 1909, «c’est-à-dire à l’époque où Hitler était à Vienne, et la conférence eut un large écho, très controversé, dans la presse» (HAMANN B., 2001, p.409).

cheurs de leurs déclarations d'intentions ; surtout, se voyant assignées plus plus clairement ses priorités, elle y gagnerait un nouveau souffle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Documents d'archives et ouvrages objets

ANONYME,

1931 "Mädchenhandel", in *Sigilla Veri*, zweite, um ein Vielfaches vermehrte und verbesserte Auflage, Vierter Band, U. Bodung-Verlag, Erfurt, pp.185-239.

ANONYME,

1955 *Camps de concentration modernes* [tract], Œuvre du Nid, Archives du musée social, Fonds Legrand Falco, Paris, 4 pages.

COHEN S.,

1922 *Intervention*, Commission consultative de la Traite des Femmes et des Enfants. Procès-verbal de la première session tenue à Genève du 28 juin au 1^{er} juillet 1922 (SDN C.445. M.265. 1922.IV), Archives de la SDN, Genève.

HITLER A.,

1930 *Mein Kampf*, Munich, Verlag Franz Eher Nachfolger, 4^{ème} édition.

LEGRAND FALCO M.,

1959 "Voize. Conférence prononcée le 21 juin 1959", in *27 ans de lutte contre l'esclavage des femmes. Un combat contre la prostitution réglementée*, Conférences réunies par Denise Pouillon-Falco, tome 4, pp.819-823.

1961 "Rapport moral", AG du 27 octobre de *L'union française contre le Trafic des Femmes*, Archives du Musée social, Fonds Legrand-Falco, Paris.

MIGNOT A.,

1957 "Intervention", AG du 3 mai de *L'union française contre le Trafic des Femmes*, Archives du Musée social, Fonds Legrand-Falco, Paris.

MORIN E. (dir.),

1970 *La rumeur d'Orléans*, Paris, Seuil (Points-Essai).

PAULUCCI DI CALBOLI R.,

1922 *Intervention*, Commission consultative de la Traite des Femmes et des Enfants, Procès-verbal de la première session tenue à Genève du 28 juin au 1^{er} juillet 1922 (SDN C.445. M.265. 1922.IV), Archives de la SDN, Genève.

PHILIPPON O.,

1954 *L'esclavage de la femme dans le monde contemporain ou la prostitution sans masque*, Paris, Librairie Pierre Tequi.

THURLER A.,

1925 *Lettre du 9 janvier 1925*, dossier R 686 intitulé "Propaganda regarding Trafficking in Women and Children", Archives de la Société des Nations, Genève.

2. Articles et ouvrages ressources

BILLINGTON-GREIG T.,

1913 "The Truth about White Slavery", *The English Review*, n°14, pp.428-446.

- BRISTOW E.,
1982 *Prostitution and Prejudice : The Jewish Fight against White Slavery. 1870-1939*, Oxford, Clarendon Press.
- CHATEAURAYNAUD F., TORNAY D.,
1999 *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- CHAUMONT J.-M.,
2009 *Le mythe de la traite des blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau*, Paris, La Découverte.
- CORBIN A.,
1978 *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution (19^{ème} siècle)*, Paris, Champs Flammarion.
- CRITCHER C.,
2009 "Widening the Focus. Moral Panics as Moral Regulation", *British Journal of Criminology*, 49, pp.17-34.
- FROISSART P.,
2002 *La rumeur. Histoire et fantasmes*, Paris, Belin.
- GARTNER L.,
1982 "Anglo-Jewry and the Jewish International Traffic in Prostitution, 1885-1914", *AJS Review*, vol.7, pp.129-178.
- GOODE E., BEN YEHUDA N.,
2009 *Moral Panics. The Social Construction of Deviance*, Oxford, Wiley-Blackwell.
- GUY D.,
1994 *El sexo peligroso : La prostitucion legal en Buenos Aires, 1875-1955*, Buenos-Aires, Editorial Sudamericana.
- HAMANN B.,
2001 *La Vienne d'Hitler. Les années d'apprentissage d'un dictateur*, Paris, Éditions des Syrtes.
- JAZBINSEK D.,
2002 *Der internationale Mädchenhandel. Biographie eines sozialen Problems*, Schriftenreihe der Forschungsgruppe "Metropolenforschung" der Forschungsschwerpunkts Technik-Arbeit-Umwelt am Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, FS II 02-501, Berlin, <http://hdl.handle.net/10419/49624>.
- MIRELMAN V.,
1984 "The Jewish Community versus Crime : The Case of White Slavery in Buenos Aires", *Jewish Social Studies*, vil.46, n°2, pp.145-168.
- SACOTTE M.,
1959 *Où en est la prostitution ?*, Paris, Éditions Buchet Castel.
- SOLE J.,
1993 *L'âge d'or de la prostitution. De 1870 à nos jours*, Paris, Plon (collection Pluriel).
- STAUTER-HALSTED K.,
2007 "A Generation of Monsters' : Jews, Prostitution, and Racial Purity in the 1892 L'viv White Slavery Trial", *Austrian History Yearbook*, 38, pp.25-35.
2009 *Poles, Jews and the Human Trafficking Nexus in L'viv : Reading the White Slavery Panic in Turn of the Century Galicia*, communication inédite au col-

loque “Sex in the Cities : Prostitution, White Slaving, and Sexual Minorities in Eastern and Central Europe”, Lviv, 12-13 June 2009.

UZARCZYK K.,

2009 ‘*Moral Panic*’ : *White Slavery and Racial Prejudice in early 20th Century Poland*, communication inédite au colloque “Sex in the Cities : Prostitution, White Slaving, and Sexual Minorities in Eastern and Central Europe”, Lviv, 12-13 June 2009.

VAN ONSELEN Ch.,

2000 “Jewish Marginality in the Atlantic World : Organised Crime in the Era of the Great Migrations, 1880-1914”, *South African Historical Journal*, 43, 1, pp.96-137.